

LISTE D'ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE

- CABINET D'AISANCE DEUX PIÈCES À HAUTE EFFICACITÉ MAGNAFLUSH, EN PORCELAINE VITREUSE PURECLEAN™ DE MARQUE MANSFIELD. MODÈLE SUMMIT 382-387, CUVETTE ALLONGÉE, HAUTEUR DE 371 MM (14 5/8 PO), ACTION DE CHASSE À SIPHON À JET, CLAPET DE CHASSE DE 76 MM (3 PO), VOIE DE SIPHON DE 51 MM (2 PO) COMPLÈTEMENT VITRIFIÉE, MANETTE DE COMMANDE CHROMÉE, SYSTÈME D'ATTACHE À 3 BOULONS D'ENCRAGE ENTRE RÉSERVOIR ET CUVETTE SMARTFASTEN™ (ANTI-BALLOTTEMENT), CHAPEAUX DE BOULONS, CONSOMMATION DE 4.8 L (1.28 GAL US) PAR CHASSE. PLAGE DE PRESSION ENTRE 20 ET 80 PSI. TUYAUTERIE ALIMENTATION DE MARQUE ZURN (COMPRENANT UN ROBINET D'ARRÊT), MODÈLE ZH8824-XL-LKQ-8870-12-PC/Z8952-58-PC, SIÈGE EN PLASTIQUE MASSIF ROBUSTE POUR CUVETTE ALONGÉE, DE MARQUE ZURN, MODÈLE Z5955SS-EL-STS RACCORDS: EFD 13Ø ET DRAIN 75Ø.
- CAH.1 CABINET D'AISANCE DEUX PIÈCES À HAUTE EFFICACITÉ MAGNAFLUSH, EN PORCELAINE VITREUSE PURECLEAN™, CUVETTE ALLONGÉE, HAUTEUR DE 419 MM (16½ PO), ACTION DE CHASSE À SIPHON À JET, CLAPET DE CHASSE DE 76 MM (3 PO), VOIE DE SIPHON DE 51 MM (2 PO) COMPLÈTEMENT VITRIFIÉE, MANETTE DE COMMANDE CHROMÉE, SYSTÈME D'ATTACHE À 3 BOULONS D'ENCRAGE ENTRE RÉSERVOIR ET CUVETTE SMARTFASTEN™ (ANTI-BALLOTTEMENT), CHAPEAUX DE BOULONS, CONSOMMATION DE 4.8 L (1.28 GAL US) PAR CHASSE. PLAGE DE PRESSION ENTRE 20 ET 80 PSI. TUYAUTERIE ALIMENTATION DE MARQUE ZURN (COMPRENANT UN ROBINET D'ARRÊT). MODÈLE ZH8824-XL-LKO-8870-12-PC/Z8952-58-PC. SIÈGE EN PLASTIQUE MASSIF ROBUSTE POUR CUVETTE ALONGÉE, DE MARQUE ZURN, MODÈLE Z5957SS-EL RACCORDS: EFD 13Ø ET DRAIN 75Ø.
- URINOIR MURAL À SOUPAPE DE CHASSE DE MARQUE ZURN, MODÈLE Z5755-U C/A CRÉPINE EN ACIER INOXYDABLE À L'ÉPREUVE DU VANDALISME ET BÂTI-PORTEUR ZURN, MODÈLE Z1221. SOUPAPE DE CHASSE DE MARQUE ZURN, MODÈLE ZEMS6003AV-IS-EWS-MOB À DÉTECTEUR INFRAROUGE, DÉBIT MAXIMAL DE 1.9 L/C C/A BOUTON DE CONTOURNEMENT MANUEL QUI FONCTIONNE MÊME SANS COURANT, ÉLECTROVANNE À FERMETURE LENTE AVEC FILTRE INCORPORÉ, MEMBRANE TPE RÉSISTANTE AUX CHLORAMINES ET AUX OBSTRUCTIONS, CASSE-VIDE, FINI CHROME POLI, ACTIONNEUR DE 6 V SITUÉ À L'EXTÉRIEUR DE LA VOIE D'EAU, BOUTON DE COMMANDE PRIORITAIRE MÉCANIQUE. DOIT ÊTRE INSTALLÉ AVEC CONVERTISSEUR ÉLECTRIQUE 120 VAC/6 VDC (P6000-HW6). NOTES: REQUIERT UNE PRESSION DYNAMIQUE MIN. DE 25 PSI.MODÈLE DE CONVERTISSEUR P6000-HW6, DE MARQUE ZURN, CONVERTISSEUR CÂBLÉ 120 VAC/7.6 VDC, 2 AMP., POUVANT ALIMENTER 8 ROBINETS OU 8 ROBINETS DE CHASSE OU 8 ROBINETS/ROBINETS DE CHASSE EN COMBINÉ. SI UILISER AVEC DES PRODUITS CONNECTÉ W1, IL PEUT ALIMENTER 6 ROBINETS OU 6 ROBINETS DE CHASSE OU 6 ROBINETS/ROBINETS DE CHASSE EN COMBINÉTRANSFORMATEUR FOURNI PAR SOUS-TRAITANT MÉCANIQUE, INSTALLÉ ET RACCORDÉ PAR SOUS-TRAITANT ÉLECTRIQUE. CÂBLAGE BAS VOLTAGE PAR SOUS-TRAITANT ÉLECTRIQUE. PRÉVOIR UN MINIMUM D'UN TRANSFORMATEUR PAR PIÈCE POUR UN MAXIMUM DE HUIT (8) ÉQUIPEMENTS.
- ROBINET ÉLECTRIQUE DE MARQUE ZURN, MODÈLE Z6956XL-CWB-F, ROBINET ÉLECTRONIQUE STYLE CARRÉ DE TYPE CÂBLÉ, BEC EN LAITON COULÉ, SORTIE DE BEC À JET DOUX 1.9 L/MIN. (0.5 GUSPM), FINI CHROME POLI, DÉTECTEUR À INFRAROUGE INCORPORÉ, FONCTIONNEMENT SUR DEMANDE AVEC ARRÊT DE L'ÉCOULEMENT DE L'EAU APRÈS 30 SECONDES, FILTRE EN LIGNE, ALIMENTATION EN EAU PRÉMÉLANGÉE. COMPREND 4 PILES " AA" POUVANT AGIR COMME VAC/7 6 VDC. 2 AMP. POLIVANT ALIMENTER 8 RORINETS OLL8 RORINETS DE CHASSE OLL8 RORINETS DE CHASSE EN COMBINÉ SULUI ISER AVEC DES PRODUITS CONNECTÉ WILLIE PEUT ALIMENTER 6 RORINETS OLL8 RORINETS DE CHASSE OLL8 RORINETS DE CHASSE OU 6 ROBINETS/ROBINETS DE CHASSE EN COMBINÉ. ROBINET D'ARRÊT DE MARQUE ZURN, MODÈLE ZH8824XL-LKQ-PC/Z8952-58 (2), ROBINET D'ARRÊT D'ÉQUERRE À TOURNANT SPHÉRIQUE À TRÈS FAIBLE TENEUR EN PLOMB, EXTRA-ROBUSTE AVEC TIGE À CACHE-ENTRÉE ET MANOEUVRE PAR CLÉ, DN 1/2 PO COMPRESSION X 3/8 PO COMPRESSION, ROSACESMURALES, FINI CHROME POLI. MÉLANGEUR THERMOSTATIQUE DE MARQUE ZURN, MODÈLE 12-ZW1070XL-C POUR UN OU PLUSIEURS LAVABOS, DÉBIT DE 37.8 L/MIN (10 USGPM) PRESSION DIFFÉRENTIELLE DE 45 PSI; RÉGLAGE DE LA TEMPÉRATURE DE 35 À 46 °C CLAPETS DE NON-RETOUR ET TAMIS INCORPORÉS AUX ENTRÉES, ENTRÉES ET SORTIE À BRASURE DE 1/2 PO. BONDE DE LAVABO DÉSAXÉE DE MARQUE ZURN, MODÈLE Z8746-PC, SIPHON EN P RÉGLABE DE MARQUE ZURN, MODÈLE Z8700-8BD-PC, ENSEMBLE DE PROTECTEURS ISOLANTS DE MARQUE ZURN, MODÈLE Z8946-3-NT
- AS.1 AVALOIR DE SOL DE MARQUE ZURN C/A CLAPET ANTIGAZ D'ÉGOUT DE TYPE BARRIÈRE TEL QUE FABRIQUÉ PAR SURE-SEAL, MODÈLE ZN211-B5-P. RACCORD: DRAIN 75Ø.

NOTES GÉNÉRALES DE PLOMBERIE

- PRÉVOIR DES CLAPETS ANTIGAZ D'ÉGOUT DE TYPE BARRIÈRE TELS QUE FABRIQUÉS PAR SURE-SEAL, DANS TOUS LES NOUVEAUX DRAINS DE PLANCHER.
- LA LOCALISATION ET DIMENSION DE LA TUYAUTERIE SOUS-DALLE, DANS LES CLOISONS DE GYPSE ET APPARENTES EXISTANTES DÉMONTRÉES AUX PLANS EST APPROXIMATIVE ET BASÉE SUR DES PLANS D'ARCHIVES. LA LOCALISATION EXACTE DEVRA ÊTRE CONFIRMÉE PAR L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE ET LES TRAVAUX D'ENLÈVEMENT ET DE RACCORDEMENT ADAPTÉS AUX BESOINS.
- LA LOCALISATION DES CONDUITS, L'OUVERTURE ET LE RAGRÉAGE DE TOUTES LES SURFACES (MURS, PLANCHER ET PLAFONDS) SONT LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. COORDONNER AVEC CE DERNIER AU CHANTIER.
- FOURNIR ET INSTALLER LA NOUVELLE TUYAUTERIE. LES NOUVEAUX RACCORDS ET LES ACCESSOIRES REQUIS POUR PERMETTRE LE RACCORDEMENT D TOUS LES NOUVEAUX APPAREILS SANITAIRES AUX RÉSEAUX DE PLOMBERIE EXISTANTS. EFFECTUER TOUTES LES MODIFICATIONS REQUISES À LA TUYAUTERIE EXISTANTE DANS LE MUR POUR PERMETTRE L'AJUSTEMENT DE LA NOUVELLE HAUTEUR D'INSTALLATION DE L'APPAREIL (LAVABO, URINOIR
- POUR TOUS LES ROBINETS ET/OU SOUPAPES DE CHASSE ÉLECTRONIQUES, INSTALLATION ET RACCORDEMENT DU TRANSFORMATEUR PAR L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ FOURNITURE. INSTALLATION ET RACCORDEMENT DU FILAGE BAS VOLTAGE PAR L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ INSTALLER TOUTES LES COMPOSANTES DES ROBINETS ÉLECTRONIQUES SOIT: DANS LE DOUBLE MUR. AVEC PORTE D'ACCÈS VERROUILLABLE DE 305mmX305mm OU SOUS LE LAVABO/COMPTOIR EN UTILISANT QUE DE LA TUYAUTERIE RIGIDE. LA SEULE TUYAUTERIE FLEXIBLE PERMISE EST ENTRE LA SOUPAPE SOLÉNOÏDE ET LE ROBINET LUI-MÊME. INSTALLER LE TOUT DE FAÇON À CAMOUFLER LE TOUT LE PLUS POSSIBLE. ATTACHER TOUTE FILERIE
- POUR TOUS LES TRAVAUX ET RACCORDS SUR LA TUYAUTERIE D'EAU FROIDE DOMESTIQUE ET D'EAU CHAUDE DOMESTIQUE EXISTANTE À CONSERVER QUI EST TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX, L'ISOLANT DEVRA ÊTRE RAGRÉÉ. LA NOUVELLE TUYAUTERIE D'EAU FROIDE DOMESTIQUE ET D'EAU CHAUDE DOMESTIQUE DEVRA ÊTRE ISOLÉE, VOIR DEVIS.
- 7- LA NOUVELLE TUYAUTERIE SANITAIRE POUR LES NOUVEAUX URINOIRS DEVRA ÊTRE OBLIGATOIREMENT EN PVC.
- 8- LES SOUS-TRAITANTS MÉCANIQUES DEVRONT VÉRIFIER TOUTES LES POSITIONS DES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
- 9- FOURNIR ET INSTALLER TOUS LES MATÉRIAUX, ÉQUIPEMENTS, OUTILS ET MAIN D'OEUVRE POUR COMPLÉTER LE TRAVAIL, TEL QUE DÉTAILLÉ SUR CES PLANS ET EN ACCORD AVEC LE DEVIS MÉCANIQUE.
- 10- LES SOUS-TRAITANTS MÉCANIQUES SERONT RESPONSABLES DE COORDONNER SUR LE SITE TOUTE INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES AVEC LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES, EXISTANTS ET NOUVEAUX, ET AUTRES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES EXISTANTS. LES SOUS-TRAITANTS MÉCANIQUES DEVRONT PRENDRE CONNAISSANCE DES CONDITIONS EXISTANTES ET PRÉVOIR TOUT CONFLIT NÉCESSITANT DES MODIFICATIONS SUR LE SITE. AUCUNE RÉMUNÉRATION SUPPLÉMENTAIRE NE SERA OCTROYÉE POUR UN MANQUE DE COORDINATION.
- 11- LES SOUS-TRAITANTS MÉCANIQUES DEVRONT PROTÉGER LES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES EXISTANTS NON TOUCHÉS PAR LES TRAVAUX.
- 12- APPORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AU MONTAGE DES ÉQUIPEMENTS AFIN DE S'ASSURER QUE L'INSTALLATION SERA RÉSISTANTE AU VANDALISME. UTILISER DES VIS ANTIVANDALES PARTOUT OÙ LES PIÈCES SONT ACCESSIBLES FACILEMENT PAR LES UTILISATEURS.
- 13- LORSQU'UNE NOUVELLE TOILETTE EST INSTALLÉE AU MÊME ENDROIT QUE CELLE EXISTANTE, L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE DOIT INCLURE UN ENSEMBLE DE REMPLACEMENT DE PLOMB ET TOUS LES AUTRES ACCESSOIRES NÉCESSAIRES POUR PERMETTRE L'INSTALLATION SANS REFAIRE LE
- 14- L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE DOIT INCLURE LE NETTOYAGE DE LA TUYAUTERIE DE DRAINAGE SANITAIRE DE TOUS LES BLOC SANITAIRE TOUCHÉS
- 15- TOUS LES TRAVAUX NÉCESSAIRES POUR PERMETTRE UNE INSTALLATION COMPLÈTE ET FONCTIONNELLE DEVRONT ÊTRE INCLUS DANS LE COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION DE L'ENTREPRENEUR MÊME S'ILS NE SONT PAS DÉCRITS OU MONTRÉS AUX PLANS ET DEVIS LE TOUT SELON LES CODES ET NORMES
- 16- MUNIR TOUS LES NOUVEAUX APPAREILS DE PLOMBERIE OU GROUPES D'APPAREILS DE PLOMBERIE DE DISPOSITIFS "ANTIBÉLIER" SELON LES PRESCRIPTIONS DU CODE DE PLOMBERIE EN VIGUEUR. VOIR DEVIS.

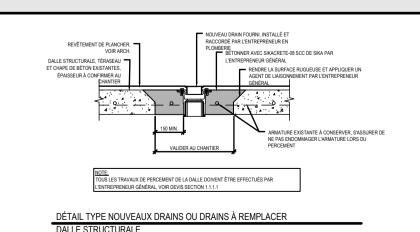
LISTE DES PLANS

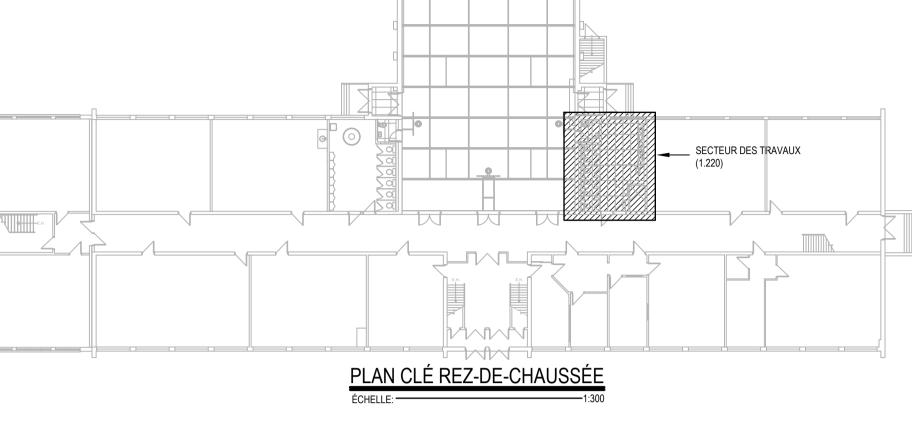
M-001 PLAN CLÉ, NOTES GÉNÉRALES, LÉGENDE, DÉTAIL ET LISTE D'ÉQUIPEMENTS PLOMBERIE DRAINAGE ET SERVICES M-003 M-004 DÉMOLITION ET CONSTRUCTION DEVIS MÉCANIQUE

NOTE GÉNÉRALE - AMIANTE

CONSULTER LE DEVIS DE DÉSAMIANTAGE POUR CONNAÎTRE LA LISTE COMPLÈTE ET L'EMPLACEMENT EXACT DES MATÉRIAUX EXISTANTS CONTENANTS DE L'AMIANTE. LES TRAVAUX DE DÉSAMIANTAGE DOIVENT ÊTRE PRIS EN CHARGE PAR L'ENTREPRENEUR

DÉTAILS DRAIN DE PLANCHER





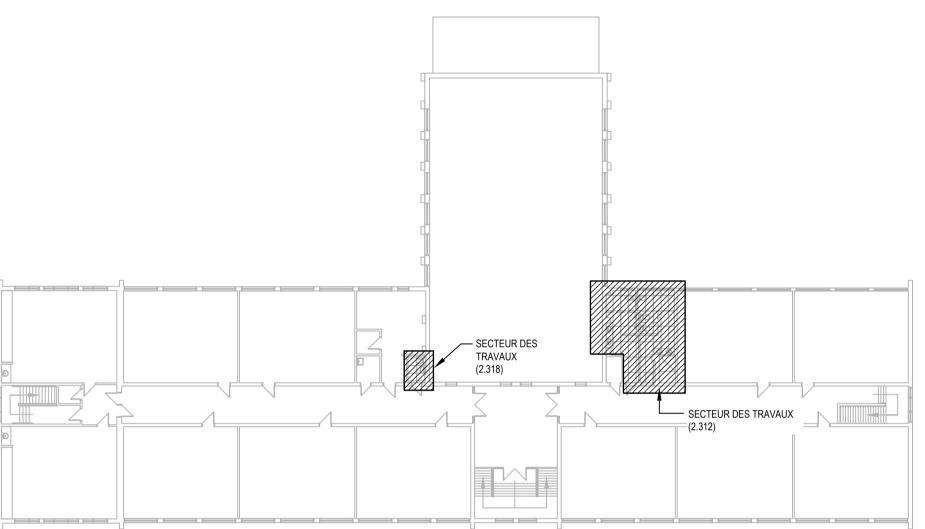


TABLEAU DES CONVECTEURS ET CABINETS DE CHAUFFAGE CAPACITÉ LONG. AILETTES ÉLÉMENT HAUTEUR **MARQUE** MODÈLE LONGUEUR LARGEUR REMARQUES (W/m) (WATTS) (L/min.) SIGMA SWE-S 133mm 1@7 N/A N/A N/A N/A N/A 3517mm 610mm SWE-S SIGMA N/A N/A N/A 2006mm 133mm 610mm N/A

LISTE DES REMARQUES:

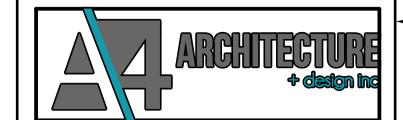
- SEUL LA FAÇADE DU CABINET EST REMPLACÉE, LES AILETTES, ÉLÉMENTS ET LES ACCESSOIRES SONT CONSERVÉS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE LES MESURES SUR PLACE AFIN DE S'ASSURER DE LA COMPATIBILITÉ AVEC LES ÉLÉMENTS EXISTANTS CONSERVÉS ET CE, AVANT DE FAIRE LA COMMANDE. INCLURE TOUS LES JOINTS DE PANNEAUX ET EMBOUTS NÉCESSAIRES POUR FAIRE UNE INSTALLATION COMPLÈTE.
- S'ASSURER DE FAIRE LE NETTOYAGE DES AILETTES AVANT DE METTRE LE NOUVEAU CABINET.
- 5. BANDE DE SUSPENSION DE STYLE PARTIELLE (STANDARD).
- C.1 1@7 C.2 N/A C.3 SIGMA SWE-S N/A N/A N/A 2981mm 133mm 610mm 1@7

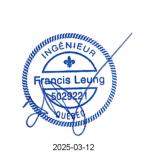
- CABINET EN ACIER DE CALIBRE 16, ENTRÉE D'AIR DANS LE BAS DU CABINET DE STYLE OUVERT.

- PORTES D'ACCÈS INTÉGRÉES DE MÊME COULEUR QUE LE CABINET. COORDONNER LA QUANTITÉ ET L'EMPLACEMENT AU CHANTIER POUR S'AGENCER AUX ÉLÉMENTS



CONSULTANT - SOUS-CONSULTANT







15, rue Katimavik, Gatineau (Québec), J9J 0E9

RÉF. CLIENT : 24510B014

RÉNOVATION DE 04 BLOCS SANITAIRES À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LORD AYLMER JR.

DROIT D'AUTEUR EPRODUCTION OU TOUT AUTRE USAGE N'EST PERMIS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE WSP CANADA NC. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AUX PLANS ET FAIRE LOCALISER

COMMENCER LES TRAVAUX. L'ÉCHELLE DE CE DESSIN NE DOIT PAS ÊTRE MODIFIÉE.

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION (OU DE FABRICATION)

TOUS LES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES ET RAPPORTER TOUTES ERREURS OU OMISSIONS AVANT DE

EMISS!	ON - RE	VISION:						
00		0005/00/40	ÉMIO DOUB ABBEI	DIOFEDEO				
00		2025/03/12	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES					
0B		2025/02/14	ÉMIS POUR COMM					
0A		2025/01/31	ÉMIS POUR COMMENTAIRES					
ÉM.	RV.	DATE	DESC	CRIPTION				
NO PR				DATE :				
CA00			JANVIER 2025					
ÉCHEL	LE ORIG	SINALE :		CLOSTIC DADDE				
CHELLE ORIGINALE : NDIQUÉE			SI CETTE BARRE NE MESURE PAS 25 mm,					
CONÇI	DA 2025/01/31 ÉMIS POUR COM ÉM. RV. DATE DI COPROJET : CA0046516.8735 CHELLE ORIGINALE : NDIQUÉE CONÇU PAR : V. LAFONTAINE, CPI			AJUSTER VOTRE ÉCHELLE DE TRAÇAGE.				
V. LA	FONT	AINE, CPI	DE TRAÇAGE.					
DESCI	JÉ DAD :							

MÉCANIQUE DU BÂTIMENT

K. HANRAHAN

E. LEUNG, ing.

VÉRIFIÉ PAR :

DISCIPLINE

PLAN CLÉ, NOTES GÉNÉRALES, LÉGENDE. DÉTAIL ET LISTE D'ÉQUIPEMENTS

Iso A1-BLG, \\corp\ca\data\$\camti1\PB1\projets2\2024\1\CA0046516.8735\Batiment\05_TECH\04_DAO\CA0046516.8735_M-001.dwg, 2025-03-12 09:16:39

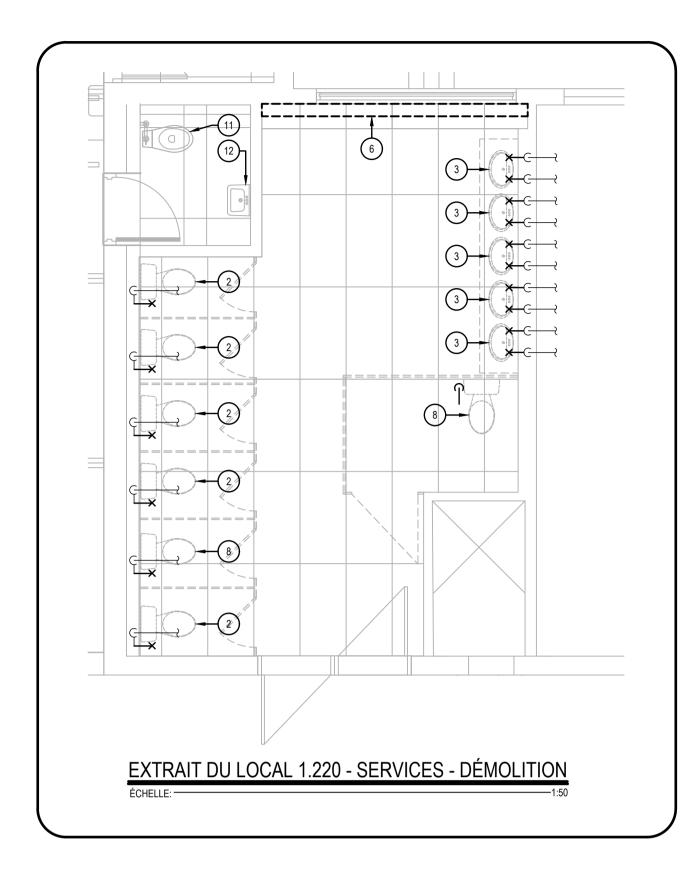
NUMÉRO DU FEUILLET :

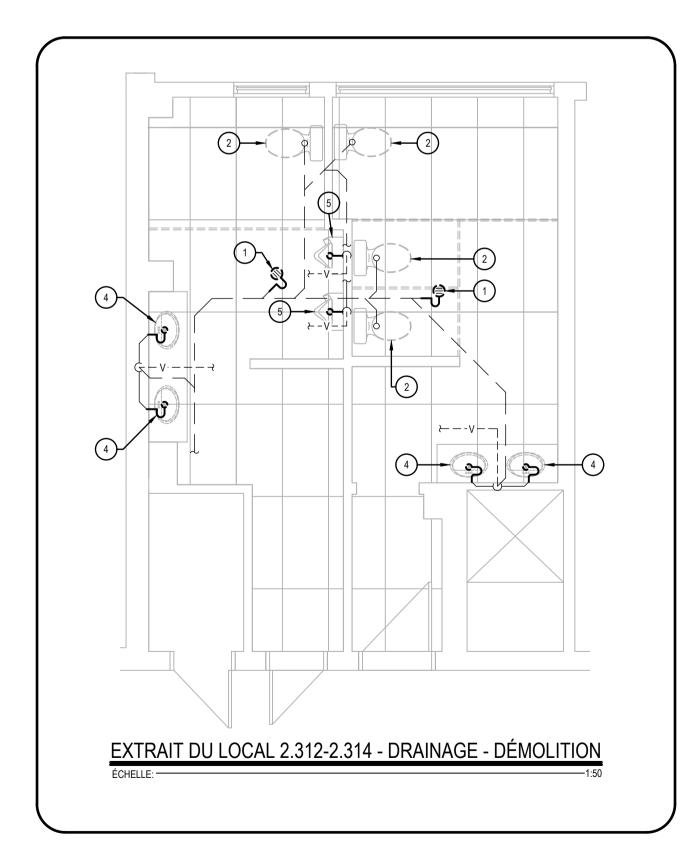
M-001 1 DF 5

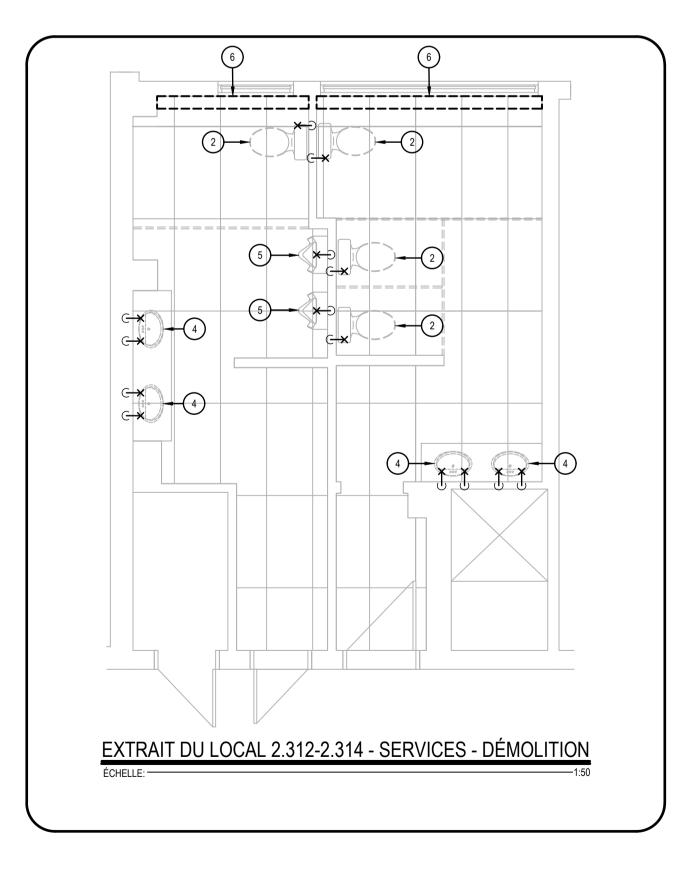
POUR APPEL D'OFFRES

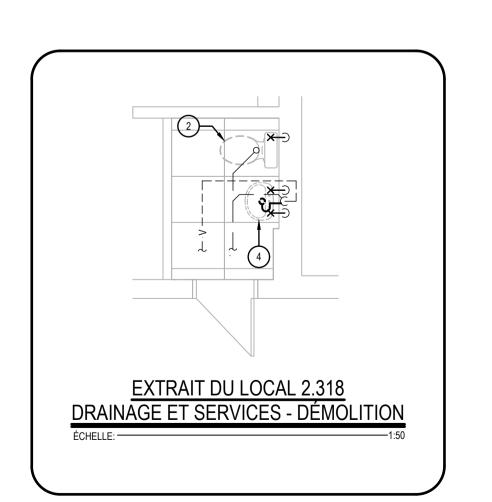
N DATE DU :**2025/03/12**

EXTRAIT DU LOCAL 1.220 - DRAINAGE - DÉMOLITION ÉCHELE.









NOTES GÉNÉRALES

- TOUTE LA TUYAUTERIE D'ÉVENT DESSERVANT LES ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE À ENLEVER DEVRA ÊTRE DÉMOLIE. PRÉVOIR DE BOUCHER DE MANIÈRE ÉTANCHE SI LA TUYAUTERIE N'EST PAS RÉUTILISÉE POUR LE NOUVEL ARRANGEMENT. POSITION EXACTE DE LA TUYAUTERIE POURRA ÊTRE CONFIRMÉE LORSQUE LE PLAFOND ET LES MURS SERONT DÉMOLIS OU OUVERT.
- TOUTE LA TUYAUTERIE SANITAIRE DESSERVANT LES ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE À ENLEVER DEVRA ÊTRE DEMOLIE. PRÉVOIR DE BOUCHER DE MANIÈRE ÉTANCHE SI LA TUYAUTERIE N'EST PAS RÉUTILISÉE POUR LE NOUVEL ARRANGEMENT. POSITION EXACTE DE LA TUYAUTERIE POURRA ÊTRE CONFIRMÉE LORSQUE LE PLAFOND ET LES MURS SERONT DÉMOLIS OU OUVERT.
- 3. TOUTE LA TUYAUTERIE D'EAU DOMESTIQUE DESSERVANT LES ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE À ENLEVER DEVRA ÊTRE DEMOLIE. PRÉVOIR DE BOUCHER DE MANIÈRE ÉTANCHE SI LA TUYAUTERIE N'EST PAS RÉUTILISÉE POUR LE NOUVEL ARRANGEMENT. POSITION EXACTE DE LA TUYAUTERIE POURRA ÊTRE CONFIRMÉE LORSQUE LE PLAFOND ET LES MURS SERONT DÉMOLIS OU

NOMENCLATURE

- 1. AVALOIR DE SOL EXISTANT À DÉMANTELER ET À REMPLACER. LE PLANCHER CONTIENT DE L'AMIANTE, COORDONNER LES TRAVAUX DE DÉMOLITION DE LA DALLE POUR PERMETTRE LE REMPLACEMENT AVEC L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, VOIR DÉTAILS DU DRAIN DE PLANCHER.
- 2. CABINET D'AISANCE À RESERVOIR DE CHASSE EXISTANT À ENLEVER C/A ACCESSOIRES ET TUYAUTERIE D'EAU FROIDE DOMESTIQUE, CONSERVER LA TUYAUTERIE D'ÉVENT ET SANITAIRE POUR LE NOUVEL AMÉNAGEMENT. LA QUALITÉ DE LA TUYAUTERIE EST ADÉQUATE JUSQU'AU TUYAU PRINCIPAL.
- 3. LAVABO DE COMPTOIR EXISTANT À ENLEVER C/A ACCESSOIRES, SUPPORT MURAL, TUYAUTERIE SANITAIRE, D'ÉVENT ET D'EAU DOMESTIQUE CONSERVER LA TUYAUTERIE D'ÉVENT ET SANITAIRE DANS LE MUR POUR LE NOUVEL AMÉNAGEMENT. DÉTERMINER SI LA QUALITÉ DE LA TUYAUTERIE EXIXTANTE EST ADÉQUATE JUSQU'AU TUYAU PRINCIPAL
- 4. LAVABO AU MUR EXISTANT À ENLEVER C/A ACCESSOIRES, SUPPORT MURAL, TUYAUTERIE SANITAIRE, D'ÉVENT ET D'EAU DOMESTIQUE. CONSERVER LA TUYAUTERIE D'ÉVENT ET SANITAIRE DANS LE MUR POUR LE NOUVEL AMÉNAGEMENT. DÉTERMINER SI LA QUALITÉ DE LA TUYAUTERIE EXIXTANTE EST ADÉQUATE JUSQU'AU TUYAU PRINCIPAL
- URINOIR À SOUPAPE DE CHASSE EXISTANT À ENLEVER C/A ACCESSOIRES, SUPPORT MURAL ET TUYAUTERIE D'EAU FROIDE DOMESTIQUE. CONSERVER LA TUYAUTERIE D'ÉVENT ET SANITAIRE DANS LE MUR POUR LE NOUVEL AMÉNAGEMENT. DÉTERMINER SI LA QUALITÉ DE LA TUYAUTERIE EXISTANTE EST ADÉQUATE JUSQU'AU TUYAU PRINCIPAL.
- 6. FAÇADE DES CABINETS DE CHAUFFAGE À L'EAU CHAUDE EXISTANT À DÉMANTELER. CONSERVER ET NETTOYER LES AILETTES DU CORPS DE CHAUFFAGE DU CABINET.
- 7. AVALOIR DE SOL À DÉMANTELER ET À REMPLACER, LE PLANCHER DU LOCAL 2.312 COMPREND DE L'AMIANTE, À COORDONER AVEC ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. PRÉVOIR LE DÉMANTELEMENT LOCAL DE LA BALLE DE BÉTON 12"X12" COORDONER AVEC ENTREPRENEUR EN STRUCTURE.
- 8. CABINET D'AISANCE À RESERVOIR DE CHASSE EXISTANT À ENLEVER C/A ACCESSOIRES ET TUYAUTERIE D'EAU FROIDE DOMESTIQUE JUSQU'EN DESSOUS DE LA DALLE (DANS LA SALLE MÉCANIQUE) ET BOUCHER LA TUYAUTERIE. ENLEVER LA TUYAUTERIE DE DRAINAGE JUSQU'AU NIVEAU DE LA DALLE ET METTRE UN BOUCHON D'ESSAI VISSÉ À L'INTÉRIEUR. RAGRÉAGE DE LA DALLE PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.
- 9. TUYAUTERIE EXISTANTE À CONSERVER LOCALISÉE DANS LA SALLE MÉCANIQUE (CHAUFFERIE) DU SOUS-SOL.
- 10. TUYAUTERIE EXISTANTE À CONSERVER LOCALISÉE À L'INTÉRIEUR DU MUR DERRIÈRE LES LAVABOS.
- 11. CABINET D'AISANCE À RÉSERVOIR DE CHASSE EXISTANT À CONSERVER.
- 12. LAVABO EXISTANT À CONSERVER.

480, BOULEVARD DE LA CITÉ, BUREAU 200 GATINEAU (QUÉBEC) CANADA J8T 8R3 TÉL.: 819 243-2827 | TÉLÉC.: 819 243-2019 WWW.WSP.COM



SCEAU:

CONSULTANT - SOUS-CONSULTANT :



CLIENT:



15, rue Katimavik, Gatineau (Québec), J9J 0E9

RÉF. CLIENT : 24510B014

RÉNOVATION DE 04 BLOCS SANITAIRES À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LORD AYLMER JR.

PLAN CLÉ :

ÉMISSION - RÉVISION :

PROJET :

CE DESSIN EST LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE WSP CANADA INC. AUCUNE RÉVISION, REPRODUCTION OU TOUT AUTRE USAGE N'EST PERMIS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE WSP CANADA INC. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AUX PLANS ET FAIRE LOCALISER TOUS LES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES ET RAPPORTER TOUTES ERREURS OU OMISSIONS AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. L'ÉCHELLE DE CE DESSIN NE DOIT PAS ÊTRE MODIFIÉE.

POUR APPEL D'OFFRES

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS
À DES FINS DE CONSTRUCTION (OU DE FABRICATION)

DROIT D'AUTEUR :

00		2025/03/12	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES					
0B		2025/02/14	ÉMIS POUR COMMENTAIRES 100%					
0A		2025/01/31	1 ÉMIS POUR COMMENTAIRES					
ÉM.	RV.	DATE	DESC	DESCRIPTION				
NO PR	OJET :		DATE :					
CA00	46516	3.8735		JANVIER 2025				
ÉCHEL	LE ORIG	SINALE :	SI CETTE BARRE					
INDIC	QUÉE			NE MESURE PAS 25 mm,				
CONÇI	CA0046516.8735 ÉCHELLE ORIGINALE : NDIQUÉE CONÇU PAR :			AJUSTER VOTRE ÉCHELLE DE TRAÇAGE.				
V. LA	FONT	AINE, CPI	DE HVIGHOL.					
DESSI	NÉ PAR :							
K. HANRAHAN								

MÉCANIQUE DU BÂTIMENT

TITRE :

DISCIPLINE:

PLOMBERIE DRAINAGE ET SERVICES
DÉMOLITION

NUMÉRO DU FEUILLET : M-002

FEUILLET#: 2 DE 5

ÉMISSION:

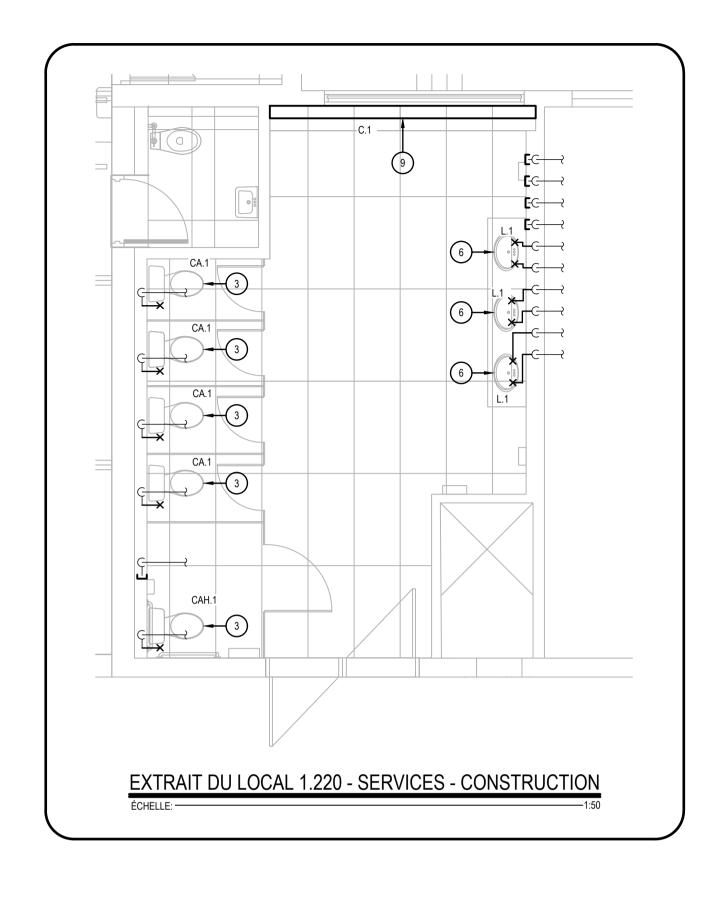
POUR APPEL D'OFFRES

Iso A1-BLG, \\corp\ca\data\$\camtl1\PB1\projets2\2024\1\CA0046516.8735\Batiment\05_TECH\04_DAO\CA0046516.8735_M-001.dwg, 2025-03-12 09:16:39

EN DATE DU :2025/03/12

8 7 8 4 3

EXTRAIT DU LOCAL 1.220 - DRAINAGE - CONSTRUCTION





- 1. POUR L'ENSEMBLE DES NOUVEAUX APPAREILS DE PLOMBERIE INSTALLÉS, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR TOUS LES TRAVAUX REQUIS POUR LE RACCORDEMENT À LA TUYAUTERIE D'EAU DOMESTIQUE, À LA TUYAUTERIE DE DRAINAGE ET À LA TUYAUTERIE
- 2. COORDONNER AVEC L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL LA POSITION DES TUYAUX DANS LES MURS DE GYPSE ET DE BLOC. AUCUNE TUYAUTERIE NE DOIT ÊTRE EN SURFACE / APPARENTE À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE.

NOMENCLATURE

- 1. TUYAUTERIE DE DRAINAGE À BOUCHER, VOIR PLAN DE DÉMOLITION.
- 2. FOURNIR, INSTALLER ET RACCORDER UN NOUVEL AVALOIR DE SOL. VOIR DÉTAILS DRAIN DE PLANCHER, VOIR DESCRIPTION
- 3. FOURNIR, INSTALLER ET RACCORDER UN NOUVEAU CABINET D'AISANCE, AINSI QUE TOUS LES ACCESSOIRES S'Y RATTACHANT, INSTALLATION D'UNE NOUVELLE BRIDE, SE RACCORDER À LA TUYAUTERIE DE DRAINAGE ET D'EAU DOMESTIQUE EXISTANTE.
- 4. FOURNIR, INSTALLER ET RACCORDER UN NOUVEL URINOIR AINSI QUE TOUS LES ACCESSOIRES S'Y RATTACHANT. SE RACCORDER À LA TUYAUTERIE DE DRAINAGE ET D'EAU FROIDE DOMESTIQUE EXISTANTE. PRÉVOIR DE MODIFIER LA HAUTEUR DE RACCORDEMENT DE DRAINAGE ET D'EAU DOMESTIQUE. OUVERTURE ET RAGRÉAGE DU MUR PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. VOIR PLANS D'ARCHITECTURE POUR LA HAUTEUR D'INSTALLATION.
- 5. BOUCHER LA TUYAUTERIE EXISTANTE DERRIÈRE LE MUR EXISTANT. RAGRÉAGE DU MUR PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.
- 6. COMPTOIR INCLUANT LAVABOS (3x) FOURNI ET INSTALLÉ PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL (VOIR PLANS D'ARCHITECTURE). FOURNIR, INSTALLER ET RACCORDER LES ROBINETS (VOIR DESCRIPTION D'ÉQUIPEMENTS). FAIRE LE RACCORDEMENT COMPLET À LA TUYAUTERIE DE DRAINAGE EXISTANTE ET À LA TUYAUTERIE D'EAU DOMESTIQUE. PRÉVOIR DE MODIFIER LA HAUTEUR DE RACCORDEMENT DE DRAINAGE ET D'EAU DOMESTIQUE. COORDONNER LE RACCORD ÉLECTRIQUE AVEC LE SOUS-TRAITANT EN ÉLECTRICITÉ. OUVERTURE ET RAGRÉAGE DU MUR PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.
- COMPTOIR INCLUANT LAVABOS (2x) FOURNI ET INSTALLÉ PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL (VOIR PLANS D'ARCHITECTURE). FOURNIR, INSTALLER ET RACCORDER LES ROBINETS (VOIR DESCRIPTION D'ÉQUIPEMENTS). FAIRE LE RACCORDEMENT COMPLET À LA TUYAUTERIE DE DRAINAGE EXISTANTE ET À LA TUYAUTERIE D'EAU DOMESTIQUE. PRÉVOIR DE MODIFIER LA HAUTEUR DE RACCORDEMENT DE DRAINAGE ET D'EAU DOMESTIQUE. COORDONNER LE RACCORD ÉLECTRIQUE AVEC LE SOUS-TRAITANT EN ÉLECTRICITÉ. OUVERTURE ET RAGRÉAGE DU MUR PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.
- COMPTOIR INCLUANT LAVABO (1x) FOURNI ET INSTALLÉ PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL (VOIR PLANS D'ARCHITECTURE). FOURNIR, INSTALLER ET RACCORDER LES ROBINETS (VOIR DESCRIPTION D'ÉQUIPEMENTS). FAIRE LE RACCORDEMENT COMPLET À LA TUYAUTERIE DE DRAINAGE EXISTANTE ET À LA TUYAUTERIE D'EAU DOMESTIQUE. PRÉVOIR DE MODIFIER LA HAUTEUR DE RACCORDEMENT DE DRAINAGE ET D'EAU DOMESTIQUE. COORDONNER LE RACCORD ÉLECTRIQUE AVEC LE SOUS-TRAITANT EN ÉLECTRICITÉ. OUVERTURE ET RAGRÉAGE DU MUR PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.
- 9. NOUVELLE FAÇADE DES CABINETS DE CHAUFFAGE À L'EAU CHAUDE, VOIR TABLEAU AU PLAN M-001.



CONSULTANT - SOUS-CONSULTANT :







15, rue Katimavik, Gatineau (Québec), J9J 0E9

RÉF. CLIENT : 24510B014 PROJET :

> RÉNOVATION DE 04 BLOCS SANITAIRES À <u>L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LORD AYLMER JR.</u>

PLAN CLÉ:

AVERTISSEMENT: EPRODUCTION OU TOUT AUTRE USAGE N'EST PERMIS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE WSP CANADA

TOUS LES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES ET RAPPORTER TOUTES ERREURS OU OMISSIONS AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. L'ÉCHELLE DE CE DESSIN NE DOIT PAS ÊTRE MODIFIÉE.

NC. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AUX PLANS ET FAIRE LOCALISER

DROIT D'AUTEUR :

DE TRAÇAGE.

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION (OU DE FABRICATION)

2025/03/12 ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES 2025/02/14 ÉMIS POUR COMMENTAIRES 100% ÉMIS POUR COMMENTAIRES

NO PROJET: CA0046516.8735 JANVIER 2025 ÉCHELLE ORIGINALE : INDIQUÉE NE MESURE PAS 25 mm, AJUSTER VOTRE ÉCHELLE CONÇU PAR :

V. LAFONTAINE, CPI DESSINÉ PAR : K. HANRAHAN

VÉRIFIÉ PAR : F. LEUNG, ing.

MÉCANIQUE DU BÂTIMENT

DISCIPLINE:

PLOMBERIE DRAINAGE ET SERVICES CONSTRUCTION

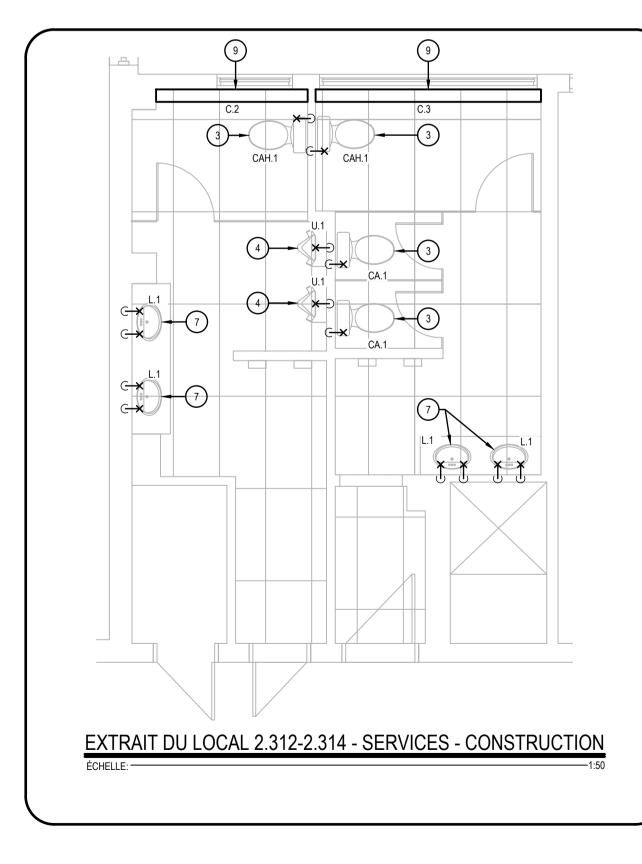
NUMÉRO DU FEUILLET :

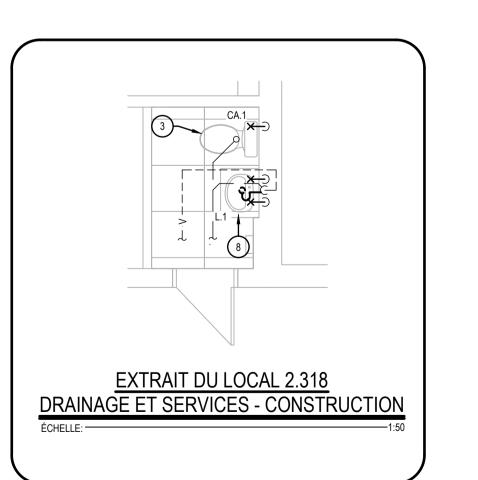
M-003

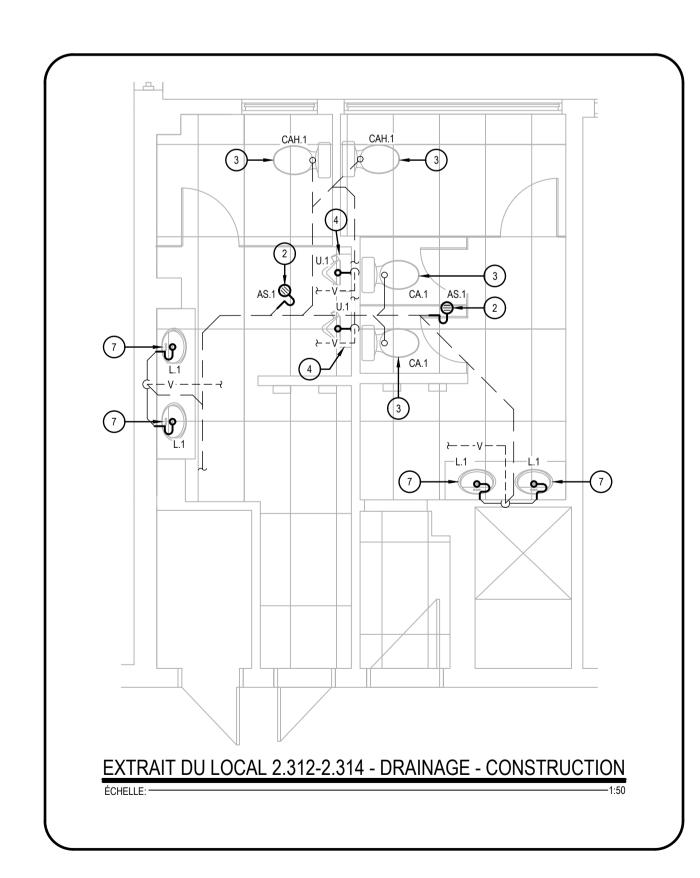
3 DE 5 POUR APPEL D'OFFRES

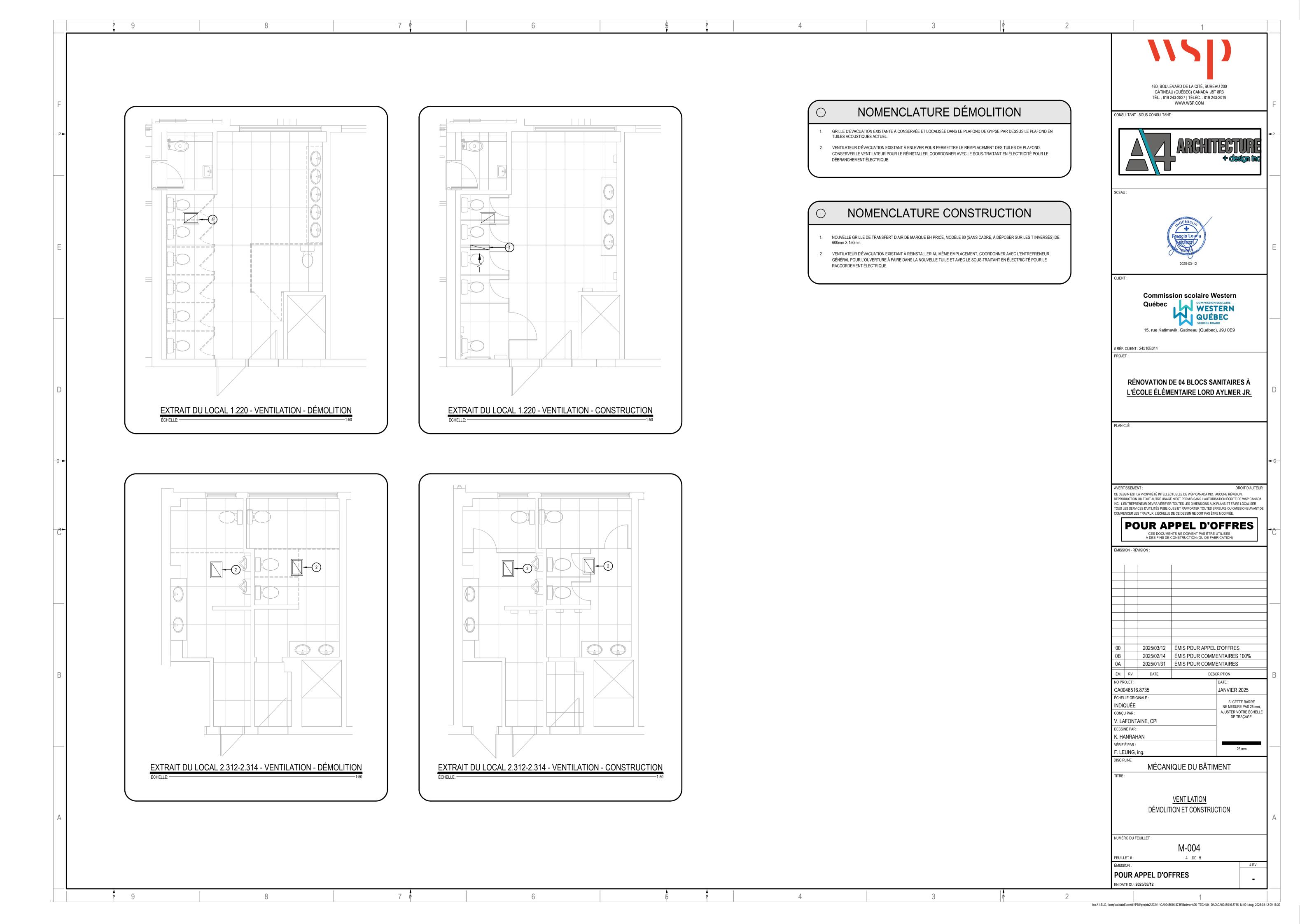
Iso A1-BLG, \\corp\cal\data\\$\camti1\\PB1\projets2\2024\1\CA0046516.8735\Batiment\05_TECH\04_DAO\CA0046516.8735_M-001.dwg, 2025-03-12 09:16:39

EN DATE DU :**2025/03/12**









T .	 <u> </u>	·\	7	3	1		1	
	1. <u>PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES</u>		UNE LETTRE DE GARANTIE COUVRANT LES MATÉRIAUX E	,				
	1.1. GÉNÉRALITÉS.1 LES TERMES "ENTREPRENEUR" OU "PRÉSENT ENTREPRENEUR" OU "SOUS-TRAITANT" OU UN	HABITUELLES DU MANUFACTURIER	PÉRIODE MINIMALE D'UN (1) AN OU SELON LES GARANTIES , ENTRANT EN VIGUEUR À LA DATE DE L'ACCEPTATION E, S'OCCUPER RAPIDEMENT DE TOUTE DÉFECTUOSITÉ OU	.1 SAUF PRESCRIPTIONS CO	ONTRAIRES, EXÉCUTER LES TRAVAU	CONFORMÉMENT AUX NORMES		
	VERBE EMPLOYÉ À L'INFINITIF DÉSIGNENT L'ENTREPRENEUR RESPONSABLE DE LA SECTION DU DEVIS OU DU DESSIN OÙ ILS APPARAISSENT.		S FRAIS, TOUT MATÉRIEL QUI S'AVÈRERA DÉFECTUEUX.	SUIVANTES:	DE LA PLOMBERIE DU CANADA ET DÉC	RET TOUCHANT L'APPLICATION		
	.2 LA SOUMISSION DE L'ENTREPRENEUR DEVRA COMPRENDRE TOUTE LA MAIN-D'OEUVRE, L'OUTILLAGE, LES ÉQUIPEMENTS ET LES MATÉRIAUX NÉCESSAIRES AFIN DE RÉALISER	.1 SE RÉFÉRER AUX DOCUMENTS CO	NTRACTUELS DU PROPRIÉTAIRE ET AU DEVIS	AU QUÉBEC.	DU BÂTIMENT, DERNIÈRE ÉDITION EN	/IGLIELIR	480, BOULEVARD DE LA CITÉ, B GATINEAU (QUÉBEC) CANADA	DA J8T 8R3
	ADÉQUATEMENT LES TRAVAUX MONTRÉS ET INDIQUÉS À L'INTÉRIEUR DES PRÉSENTES SECTIONS DE DEVIS ET SUR LES PLANS.	D'ARCHITECTURE. 1.16. ENTREPOSAGE		.3 RÉGLEMENTATION	IS MUNICIPALE, PROVINCIALE ET FÉL		TÉL. : 819 243-2827 TÉLÉC. : 8' WWW.WSP.COM	
	.3 LA SOUMISSION DEVRA COMPRENDRE AU MOINS UN DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :.1 PLOMBERIE / ISOLATION ET VENTILATION.	.1 SE RÉFÉRER AUX DOCUMENTS CO D'ARCHITECTURE.	NTRACTUELS DU PROPRIÉTAIRE ET AU DEVIS	CONSTRUCTION E 3.2. EAU CHAUDE ET EAU FROIDE DO			CONSULTANT - SOUS-CONSULTANT :	
	.4 SE CONFORMER AUX INSTRUCTIONS GÉNÉRALES DU DEVIS DE L'ARCHITECTE.	.2 OBTENIR, À SES PROPRES FRAIS, I L'ENTREPOSAGE OU À L'EXÉCUTIO	OUT ESPACE SUPPLÉMENTAIRE NÉCESSAIRE À		'EAU FROIDE ET CHAUDE DOMESTIQ TAIN ANTIMOINE 95/5 CONFORMÉME			
	.5 SE RÉFÉRER AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DU CLIENTS.	1.17. DÉCOUPAGE RAGRÉAGE ET REMISE EN É		CONFORME À LA NORME 3.3. DRAINAGE SANITAIRE ET VENTIL	ASTM B 88M.			
	1.2. CODES ET RÈGLEMENTS.1 S'ASSURER QUE TOUS LES TRAVAUX ET LES MÉTHODES D'INSTALLATION UTILISÉES SONT	.1 DÉCOUPER, AU BESOIN, LES SURFA (PAR ENTREPRENEUR GÉNÉRAL).	ACES EXISTANTES POUR FAIRE PLACE AU NOUVEL OUVRA	GE .1 TUYAUTERIE HORS TERF	E EN PVC-DWV SELON LA NORME CS			
	CONFORMES AUX DERNIÈRES ÉDITIONS ET BULLETINS DE RÉVISION DES LOIS, CODES OU RÈGLEMENTS SUIVANTS:	,	PRESSÉMENT INDIQUÉS OU PRESCRITS.	DE MÊME QUE L'INDICE D	LA ULC ET CONFORME À LA NORME E PROPAGATION DE LA FLAMME DOI' FERIE. CRITÈRE D'ACCEPTATION : SY	'ENT ÊTRE INDIQUÉS SUR LES		
	.1 "LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL" QUI CONSTITUE LE CHAPITRE S-2.1 DES LOIS REFONDUES DU QUÉBEC.		ES SURFACES COUPÉES, ENDOMMAGÉES OU DÉFAITES, À LE MATÉRIAU, LA COULEUR, LA TEXTURE ET LE FINI	3.4. SUPPORTS	ELLE STATELLE BAGGET TATION : OT	TEME TO BITT BE III EX.	SCEAU:	
	.2 "RÈGLEMENT SUR LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX" QUI CONSTITUE LE CHAPITRE S-2.1, R-9 DES LOIS REFONDUES DU QUÉBEC.		ES OUVRAGES EXISTANTS (PAR ENTREPRENEUR GÉNÉRAI FUMÉE SELON LA NORME ULC-S115, DERNIÈRE ÉDITION,	TIGE DE SUSPENSION, CO	IVENT COMPORTER LES PIÈCES SUIV DLLIER ET ÉTRIER. POSER LES ÉTRIE			
	.3 "CODE DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION" QUI CONSTITUE LE	AUTOUR DES TUYAUX, CONDUITS, COUPE-FEU AFIN D'OFFRIR UNE RÉ	CÂBLES ET AUTRES OBJETS TRAVERSANT LES CLOISONS SISTANCE AU FEU ÉGALE À CELLE DES PLANCHERS,	CALORIFUGES. 3.5. ROBINETTERIE			anumumana and an	
	CHAPITRE S-2.1, R.6 DES LOIS REFONDUES DU QUÉBEC. 1.3. SANTÉ ET SÉCURITÉ	PLAFONDS ET MURS AVOISINANTS. 1.18. MATÉRIAUX À ENLEVER ET ÉQUIPEMENTS		.1 SE PROCURER TOUTE LA	ROBINETTERIE D'UN SEUL ET MÊME TTERIE DOIT ÊTRE CONFORME AUX I		Francis Leyng	
	.1 ASSUMER, SUR LE CHANTIER, LA RESPONSABILITÉ DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES	.1 TOUS LES ÉQUIPEMENTS MÉCANIC	UES POUVANT ÊTRE RÉUTILISÉS SERONT REMIS AU	KPA), AVEC EXTRÉMITÉS	TARAUDÉES OU À SOUDER ET MUNIE	,	60536537	Î
	PERSONNES ET DE LA PROTECTION DES BIENS; ASSUMER, DANS LES ZONES CONTIGUEES AU CHANTIER, LA PROTECTION DES PERSONNES ET DE L'ENVIRONNEMENT.	PROPRIETAIRE S'IL LE DESIRE, ET (ENDROIT ASSIGNÉ À CET EFFET PA	CE, EN BON ÉTAT DANS LA MESURE DU POSSIBLE ET À UN R CE DERNIER.	0.0. 7.1.11.522.2.10	ANTI-BÉLIER SUR LES LIGNES D'ALIM	ENTATION EN FAIL CHAUDE OU EN	2025-03-12	
	.2 RESPECTER ET FAIRE RESPECTER, PAR LES EMPLOYÉS, LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ FIGURANT DANS LES DOCUMENTS CONTRACTUELS, LES ORDONNANCES, LES LOIS	L'ENTREPRENEUR, QUI DOIT LES É	LES MATÉRIAUX À ENLEVER DEVIENNENT LA PROPRIÉTÉ D /ACUER DU CHANTIER.	E EAU FROIDE POUR TOUT APPAREILS DE PLOMBER	ES LES SOUPAPES À FERMETURE RA IE. INSTALLER L'AMORTISSEUR DE CI	PIDE, SOUPAPES SOLÉNOÏDES ET IOCS EN POSITION VERTICALE		
	ET LES RÈGLEMENTS LOCAUX, TERRITORIAUX, PROVINCIAUX ET FÉDÉRAUX PERTINENTS, AINSI QUE LE PLAN DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ PARTICULIER AU CHANTIER.	.3 TOUS LES ÉQUIPEMENTS EXISTAN	'S MONTRÉS À CONSERVER ET/OU À RELOCALISER SONT UEL, SAUF SI AUTREMENT INDIQUÉ. AVISER LE		ATION ENTRE LES DEUX (2) DERNIER T RAJOUTER UN DEUXIÈME AMORTIS 0 Pl.).		CLIENT:	
	1.4. MESURES DE PROTECTION.1 PROTÉGER LES OUVRAGES FINIS DE TOUT DOMMAGE JUSQU'À LA PRISE DE POSSESSION.	PROPRIÉTAIRE ET L'INGÉNIEUR DE EXISTANTS AVANT DE LES RELOCA	TOUS BRIS OU DÉFECTUOSITÉS DES ÉQUIPEMENTS LISER. À DÉFAUT D'AVISER AVANT D'EXÉCUTER CES	.2 DISPOSITIF ANTI-BÉLIER	PRÉFABRIQUÉ EN CUIVRE TYPE K, AV			MISSION SCOLAIRE
	.2 PROTÉGER LES OUVRAGES AVOISINANTS DE LA POUSSIÈRE ET DES SALETÉS, LESQUELLES	TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR EST F ÉQUIPEMENTS.	ESPONSABLE DE REMETTRE EN BON ÉTAT DE MARCHE CE	MEMBRANE POUR ISOLE	ATURE MAXIMALE DE 82°C (180°F) A\ R L'AIR DE LA CHAMBRE SUPÉRIEURE ÉRIE SC OU WATTS SÉRIE LF15M2		I PIN WE	ESTERN UÉBEC
	DOIVENT ÊTRE CIRCONSCRITES AU SECTEUR DES TRAVAUX. 3 PROTÉGER LE PERSONNEL ET LES AUTRES UTILISATEURS DU CHANTIER DE TOUT DANGER.	.4 LA FERMETURE DES OUVERTURES DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTR	AUX ÉLÉMENTS DE STRUCTURE OU D'ARCHITECTURE SON EPRENEUR GÉNÉRAL.					OOL BOARD
	1.5. TAXES	1.19. NETTOYAGE		FOIS ET DEMIE LA PRESS	ONES D'EAU ET TESTER HYDRAULIQU ION D'OPÉRATION ET MAINTENIR PEN	DANT 24 HEURES. TOUTE FUITE	"Diff ours - ourses	
	.1 PAYER TOUTES LES TAXES PRÉVUES PAR LA LOI, Y COMPRIS LES TAXES FÉDÉRALES, PROVINCIALES ET MUNICIPALES.	DE CHAQUE PÉRIODE DE TRAVAIL,	AUX À MESURE QUE PROGRESSENT LES TRAVAUX. À LA FII OU PLUS SOUVENT SI L'INGÉNIEUR LE JUGE À PROPOS. R. RANGER SOIGNEUSEMENT LES MATÉRIAUX UTILISÉS ET	AVANT DE PROCÉDER À	ES TESTS DEVRA ÊTRE RÉPARÉE ET L'ISOLATION.	E CIRCUIT SERA REVÉRIFIÉ	# RÉF. CLIENT : 24510B014 PROJET :	
	1.6. REDEVANCES, PERMIS ET CERTIFICATS	FAIRE LE NETTOYAGE DES LIEUX.		3.8. APPAREILS DE PLOMBERIE :	DADEILO DE DI CUESTI TI	ANTEO DEVIDANT ATTACA		
	.1 PAYER TOUTES LES REDEVANCES ET OBTENIR TOUS LES PERMIS NÉCESSAIRES. FOURNIR LES PLANS ET LES RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES AUX SERVICES D'INSPECTION POUR OBTENIR LES CERTIFICATE DIACCEPTATION. PRÉCENTER DES CERTIFICATE D'INSPECTION COMME	MOING ÉCAL À OFILII OUI EVICTAIT	LE CONTRAT POUR LES REMETTRE DANS UN ÉTAT AU AUPARAVANT, ET CE, À LA SATISFACTION DE L'INGÉNIEUR.	SANS PLOMB.	PAREILS DE PLOMBERIE ET COMPOS	ANTES DEVKONT ETRE CERTIFIES	RÉNOVATION DE 04 BLOCS	
	LES CERTIFICATS D'ACCEPTATION. PRÉSENTER DES CERTIFICATS D'INSPECTION COMME PREUVE QUE LE TRAVAIL EST CONFORME AUX EXIGENCES DES AUTORITÉS COMPÉTENTES.	1.20. INTERDICTION DE FUMER	RIEUR DE L'ÉDIFICE. RESPECTER LES INTERDICTIONS DE	3.9. PENTE : .1 LA TUYAUTERIE DE PLON	BERIE A LA PENTE MINIMALE SELON	LE CODE DE PLOMBERIE. SAUF SI	<u>L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LO</u>	RD AYLMER
	1.7. PAIEMENT ET RETENUES : .1 SE RÉFÉRER AU DEVIS DE L'ARCHITECTE.	FUMER DANS LES LIMITES DE LA PR		INDIQUÉ AUTREMENT AU 4. <u>VENTILATION</u>	X PLANS.			
	1.8. INSPECTION PRÉLIMINAIRE	1.21. DISPOSITIFS ANTI-POUSSIÈRE 1. PRÉVOIR DES ÉCRANS OU DES CLO	DISONS ÉTANCHES À LA POUSSIÈRE AFIN D'ISOLER PLUS	4.1. GÉNÉRALITÉS			PLAN CLÉ :	
	.1 INSPECTER LE CHANTIER ET EXAMINER LES CONDITIONS SUSCEPTIBLES D'INFLUER L'EXÉCUTION DES TRAVAUX AFIN DE SE FAMILIARISER ET DE CONNAÎTRE LES CONDITIONS		JSSIÈRE, PROTÉGER LES TRAVAILLEURS, LE PUBLIC ET LE	I. LES TRAVAUX DE VENTILATION	SE LIMITENT À L'INSTALLATION DE NO MENT DE VENTILATEURS D'ÉVACUAT			
	EXISTANTES DU CHANTIER. 1.9. CALENDRIER DES TRAVAUX	.2 ENTRETENIR CES DERNIERS OU LE TRAVAUX.	S DÉPLACER AU BESOIN JUSQU'À L'ACHÈVEMENT DES	2. LES AJUSTEMENTS DE DÉBITS F	OUR RENCONTRER LES NORMES DE			
	.1 PRENDRE LES MESURES NÉCESSAIRES POUR TERMINER LES TRAVAUX DANS LES DÉLAIS		SECTEUR DES TRAVAUX AU MOYEN D'UNE PELLICULE EN S) D'ÉPAISSEUR PENDANT LES TRAVAUX. ENLEVER CETTE	DANS LE CADRE D'UN PROJET F	JTUR.			
	PRÉVUS. NE PAS MODIFIER LE CALENDRIER DES TRAVAUX SANS EN PRÉVENIR LE PROPRIÉTAIRE.	PELLICULE PENDANT LES PÉRIODE	S D'INTERRUPTION DES TRAVAUX ET S'ASSURER QUE LES NON ENCOMBRÉS DURANT LES HEURES NORMALES.					
	.2 S'ENTENDRE AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LES PÉRIODES DE TEMPS DISPONIBLES POUR FAIRE LES MODIFICATIONS À LA PLOMBERIE ET OBTENIR SON AUTORISATION ÉCRITE AVANT DE	1.22. MATÉRIAUX ET MAIN D'OEUVRE					AVERTISSEMENT : CE DESSIN EST LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE WSP CANADA REPRODUCTION OU TOUT AUTRE USAGE N'EST PERMIS SANS L'AI	
	DÉBUTER LES TRAVAUX. .3 POUR TOUS LES TRAVAUX POUVANT NUIRE AUX ACTIVITÉS NORMALES DANS LE BÂTIMENT,	NÉCESSAIRES PAR LA BONNE PRA	CLURE DANS SA SOUMISSION TOUS LES MATÉRIAUX TQUE DU MÉTIER, MÊME S'ILS NE SONT PAS ICI				INC. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSION TOUS LES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES ET RAPPORTER TOU' COMMENCER LES TRAVAUX. L'ÉCHELLE DE CE DESSIN NE DOIT P.	ONS AUX PLANS ET FAIRE LO OUTES ERREURS OU OMISSIO
	FAIRE AU PROPRIÉTAIRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION ÉCRITE OÙ IL INDIQUERA LA NATURE DU TRAVAIL À EFFECTUER.	PARTICULIEREMENT INDIQUES, MA COMPLÈTE.	S QUI CONTRIBUERONT À RENDRE LA CONSTRUCTION				POUR APPEL D	
	.4 SE RÉFÉRER AU DEVIS DE L'ARCHITECTE POUR L'HORAIRE DES TRAVAUX. LES TRAVAUX POURRONT ÊTRE EFFECTUÉS DURANT LES HEURES NORMALES DE TRAVAIL. SI LES TRAVAUX		NSTALLÉS SONT HOMOLOGUÉS POUR UTILISATION AU AIRE, TOUS LES MATÉRIAUX UTILISÉS SONT NEUFS.				CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS I À DES FINS DE CONSTRUCTION (OU D	S ÊTRE UTILISÉS
	NE SONT PAS TERMINÉS À LA DATE DE FIN DE TRAVAU PRÉVUE, ILS DEVRONT ÊTRE COMPLÉTÉS DE SOIR OU DE NUIT EN SEMAINE ET EN TOUT TEMPS LES FINS DE SEMAINE, ET CE. SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRE.	1.23. ÉVALUATION DES CHANGEMENTS					ÉMISSION - RÉVISION :	
	1.10. DESSINS D'ATELIER	SELON LES RÈGLES DU PROPRIÉTA	HANGEMENTS SONT DEMANDÉS, ILS SERONT ÉVALUÉS NRE. LE PRIX DEMANDÉ POUR EXÉCUTER LESDITS	-				
	.1 SOUMETTRE À L'INGÉNIEUR POUR EXAMEN UNE COPIE ÉLECTRONIQUE EN FORMAT PDF DE CHAQUE DESSIN D'ATELIER. LES DOCUMENTS DOIVENT CLAIREMENT ET SPÉCIFIQUEMENT	OU SON REPRÉSENTANT.	GATOIREMENT APPROUVÉ PAR ÉCRIT PAR LE PROPRIÉTAIF	KE.				
	INDIQUER LE MODÈLE, LE TYPE, LA SÉLECTION EFFECTUÉE OU LES AUTRES SPÉCIFICITÉS REFLÉTANT LES EXIGENCES DES PLANS ET DEVIS. LES DESSINS D'ATELIER SOUMIS SONT	* LE TAUX DE MAJORATIO	TRAVAIL SERONT FACTURÉES. N POUR LES TRAVAUX EN DEHORS DES HEURES DE L TRAVAIL DU PROJET DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE ENTENTE					
	RETOURNÉS À L'INTÉRIEUR D'UN DÉLAI DE DIX (10) JOURS OUVRABLES. LES DÉLAIS DE PRODUCTION DES DESSINS D'ATELIER PAR L'ENTREPRENEUR ET DE LEUR REVUE PAR L'INGÉNIEUR SONT PRIS EN COMPTE DANS L'ÉCHÉANCIER DE L'ENTREPRENEUR ET NE	SÉPARÉE.	THAVAIL DO FROME DOTT AINE LODGET DONE ENTENTE					
	PEUVENT ÊTRE INVOQUÉS COMME CAUSE DE RETARD. 2 L'EXAMEN DES DESSINS D'ATELIER A POUR SEUL OBJECTIF DE S'ASSURER DE LEUR		S AU MEILLEUR PRIX COÛTANT, DERNIER ESCOMPTE BLES ET LE TAUX D'ADMINISTRATION ET DE PROFITS DÉFIN	Л				
	CONFORMITÉ AVEC LE CONCEPT GÉNÉRAL. CET EXAMEN NE SIGNIFIE PAS QUE L'ON ACCEPTE LES DÉTAILS DE CONCEPTION RATTACHÉS AUX DESSINS D'ATELIER, RESPONSABILITÉ QUI	DANS LE DEVIS DIRECTEUR DE L'AF .3 ADMINISTRATION ET PROFITS:						
	DEMEURE CELLE DE L'ENTREPRENEUR. CET EXAMEN NE DÉGAGE NULLEMENT L'ENTREPRENEUR DE SA RESPONSABILITÉ QUANT AUX ERREURS OU AUX OMISSIONS DANS LES DESSINS D'ATELIER OU DE SA RESPONSABILITÉ DE SATISFAIRE TOUTES LES EXIGENCES	* LE TAUX D'ADMINISTRAT	ION ET DE PROFITS APPLICABLE NE S'APPLIQUE PAS DANS				00 2025/03/12 ÉMIS POUR AP	PPEL D'OFFRES
	DES DOCUMENTS CONTRACTUELS. L'ENTREPRENEUR SOUMETTANT CES DESSINS DOIT LUI-MÊME EFFECTUER SA VÉRIFICATION COMPLÈTE DE CES DERNIERS AFIN DE S'ASSURER		N AU MONTANT DU MARCHÉ. , LA RÉMUNÉRATION SUPPLÉMENTAIRE SERA TELLE				0B 2025/02/14 ÉMIS POUR CO 0A 2025/01/31 ÉMIS POUR CO	OMMENTAIRES 10
	QU'ILS SOIENT ENTIÈREMENT CONFORMES AUX SPÉCIFICATIONS. LES QUANTITÉS, DIMENSIONS, PUISSANCES, CAPACITÉS, ET AUTRES DÉTAILS DEMEURENT SOUS L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPPENEUR, SELUS DES ÉCAPTS PRÉCIS, SPÉCIFIÉS À L'INCÉNIEUR	AVANT LE % POUR AMINISTRATION	Q LE PLUS RÉCENT POUR LA SPÉCIALITÉ DU SOUS-TRAITAI PROFITS/FRAIS. SE RÉFÉRER AU DEVIS EN ARCHITECTUR				ÉM. RV. DATE	DESCRIPTION
	RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR. SEULS DES ÉCARTS PRÉCIS, SPÉCIFIÉS À L'INGÉNIEUR AU MOMENT DE LA SOUMISSION DES DESSINS ET SOUMIS DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE APPROBATION FORMELLE PAR L'INGÉNIEUR.	* AUCUN AUTRE FRAIS O	RAIS. U DÉPENSE ADDITIONNEL N'EST ACCEPTÉ.				NO PROJET: CA0046516.8735	DATE: JANVIER 20
	.3 NE PAS COMMENCER LA FABRICATION NI COMMANDER LES MATÉRIAUX AVANT L'EXAMEN DES DESSINS D'ATELIER.	1.23. CODES ET RÈGLEMENTS .1 EXÉCUTER LES TRAVAUX CONFOR					ÉCHELLE ORIGINALE : INDIQUÉE	SI CETTE NE MESURE
	1.11. MANUELS D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN		MEMENT AUX NORMES SUIVANTES: U QUÉBEC, ÉDITION LA PLUS RÉCENTE EN VIGUEUR.				CONÇU PAR : V. LAFONTAINE, CPI	AJUSTER VOT DE TRA
	.1 FOURNIR, À LA FIN DES TRAVAUX, TOUS LES MANUELS D'ENTRETIEN ET D'OPÉRATION COMPRENANT SANS S'Y LIMITER, LES DESSINS D'ATELIER APPROUVÉS ET LETTRES DE	.2 CODE NATIONAL DE LA PLOI VIGUEUR.	MBERIE DU QUÉBEC, ÉDITION LA PLUS RÉCENTE EN				DESSINÉ PAR :	
	GARANTIE. FOURNIR CES DOCUMENTS EN VERSION PDF. 1.12. FORMATION	2. <u>ISOLATION THERMIQUE</u>					K. HANRAHAN VÉRIFIÉ PAR :	25 m
	.1 CHAQUE ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FOURNIR AU PROPRIÉTAIRE UNE FORMATION		EN EIDDE DE VEDRE PRÉMOUI É AVEC SECONOTION				F. LEUNG, ing. DISCIPLINE:	-
	COMPLÈTE SUR LE FONCTIONNEMENT ET LA MAINTENANCE DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS INSTALLÉS DANS LE CADRE DU PROJET.	TOUT USAGE SERVANT ÉGALEMEN	: EN FIBRE DE VERRE PRÉMOULÉ AVEC RECOUVREMENT T DE COUPE-VAPEUR À REBORD AUTOCOLLANT ET AYANT E 0.033 W/M.°C (0.23 BTU.PO/H.PI2.°F) À UNE TEMPÉRATURE				MÉCANIQUE DU BÂ	TIMENT
	1.13. DESSINS D'APRÈS EXÉCUTION .1 L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR. AUPRÈS DE L'INGÉNIEUR. LES PLANS SOUS FORMAT	MOYENNE DE 24°C (75°F). EMPLACEMENT:	,					
	ÉLECTRONIQUE AUTOCAD ".DWG" POUR FIN DE RÉALISATION DE DESSINS D'APRÈS EXÉCUTION POUR OBTENIR LES FICHIERS, IL DEVRA DEMANDER À L'INGÉNIEUR LE FORMULAIRE "DEMANDE	I.:	RIE D'EAU FROIDE ET D'EAU CHAUDE DOMESTIQUE (25mm)				DEVIS MÉCANIQI)IIF
	DE FICHIER ÉLECTRONIQUE" ET LUI RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI. 2 À LA FIN DES TRAVAUX, SOUMETTRE LES DESSINS D'APRÈS EXÉCUTION À L'INGÉNIEUR SELON	AJUSTER LE NOUVELLE ISO CONTINUITÉ DU PARE-VAPE	LANT AVEC L'ISOLANT EXISTANT POUR ASSURER LA UR.				DEVIO IVIECAINIQ	<u>JL</u>
	LES STANDARDS DU CLIENT POUR FIN D'APPROBATION, ET CE, EN FORMAT ÉLECTRONIQUE AUTOCAD ".DWG" ET FORMAT PDF SUR CLÉ USB. PRÉVOIR UN COPIE PAPIER À LA DEMANDE DU	2.2. INSTALLATION	S EXIGENCES DES NORMES NATIONALES PERTINENTES DE					
	CLIENT. 3 UN MONTANT DE 750\$ SERA RETENU JUSQU'À LA RÉCEPTION DES DESSINS D'APRÈS	.1 KLALISEK LES TRAVAUX SELON LE	TION THERMIQUE DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS PAR UN				NUMÉRO DU FEUILLET :	
	EXÉCUTION.	.2 POSER LE CALORIFUGE SELON LES DE LA PRÉSENTE SECTION.	INSTRUCTIONS DES FABRICANTS ET LES PRESCRIPTIONS				M-005 FEUILLET#: 5 DE 5	
	1.14. GARANTIES.1 AVANT L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX, RECUEILLIR TOUTES LES GARANTIES DES FABRICANTS	.3 AUCUN ISOLANT NE SERA INSTALLI	É AVANT D'AVOIR PROCÉDÉ AUX TESTS ET RÉPARÉ LES				ÉMISSION:	<u> </u>
	ET UNE LETTRE DE GARANTIE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET LES REMETTRE AU	FUITES.					POUR APPEL D'OFFRES	